

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2008



Excusés : Ms LAMY, DUGUE, LEGE.

Etaient présents : Mes RIPOCHE, MARTIN, DENIS, Ms BOURRON, DANIN, SILVESTRE, GUGNARD, BODINEAU, RENOUE, ROUSSELOT, COCHARD, RAIMBAULT, DAVY, BARRE, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, ALLARD, PIVERT, DOLBOIS, GAUTIER, LITOU, BOUSSION, BESNARD, THAREAU, MOUSSEAU, PIRON, CAMUS, PELTIER, LE BARS, MORIN.

Sous la présidence de Monsieur Michel PIRON

Musée de la Vigne et du Vin d'Anjou

Monsieur SILVESTRE indique que le comité de pilotage s'est réuni pour évoquer le diagnostic réalisé par le bureau d'études PV2D. Monsieur PIRON rappelle que le but de l'étude est de savoir quelle est la bonne dimension du Musée par rapport à son potentiel touristique. Parmi les freins au développement du Musée aujourd'hui, Monsieur SILVESTRE met en avant sa **situation géographique**, loin des centres névralgiques du tourisme comme Saumur, Angers ou encore Brissac dans une moindre mesure. Le second frein concerne la **boutique** qui est trop réduite tant en terme de taille que d'ouverture au public. L'autre aspect concerne le **nombre de salariés** même si le bureau d'études n'a pas pris en compte tous les aspects, qui correspond au nombre de salariés nécessaires pour une fréquentation deux fois plus importante. Monsieur SILVESTRE évoque également un projet privé des vigneron indépendants pour la création d'un pôle oeno-touristique. Plusieurs projets d'implantation sont cités. Bien évidemment, une implantation sur la commune de St Lambert du Lattay serait un moteur pour le Musée. Par ailleurs, le Musée apporterait l'aspect culturel au projet. Monsieur MOUSSEAU est tout à fait favorable à la création d'un projet oeno-touristique sur sa commune. En effet, le Musée avec sa seule dimension touristique ne réussira pas à augmenter sa fréquentation, c'est pourquoi le positionnement touristique des Vignerons Indépendants est très intéressant. Monsieur PIRON rappelle que le Village d'artistes a connu la même évolution. En effet, au début il n'y avait que la galerie d'art et cela ne permettait pas d'équilibrer le budget. Par conséquent, un poste a été supprimé et une boutique a été ouverte. Depuis, la galerie a toujours des difficultés mais la boutique compense tout à fait. Monsieur SILVESTRE indique qu'une réunion avec les Vignerons Indépendants et le Musée va être organisée en février-mars. Monsieur BODINEAU insiste sur le trépied qui fait tenir le Musée : la Communauté de Communes, Les Vignerons Indépendants et Interloire.

Ateliers relais - emprunt

Monsieur PIRON indique que la trésorerie de la Communauté de Communes lui permet de ne pas lancer l'emprunt dès maintenant.

Pôle culturel - attribution du lot 7

Monsieur NORMANDIN indique que la Commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises pour l'attribution du lot 7 suite à la liquidation judiciaire des Miroiteries Brestoises. Deux entreprises ont répondu avec des prix très différents, l'une fait une offre à 24069,27€HT quand l'autre propose 41424,33€HT. C'est la première entreprise qui a été retenue par la Commission, il s'agit d'une entreprise de la Chapelle Rousselin : SOLUTECH ALU.

Régies - suppression des régies de photocopies et de la salle de sports

Monsieur PIRON indique que la régie de photocopies qui a été créée en 2000 n'a jamais servi, aussi, il convient de la supprimer. Par ailleurs, le Trésor Public a conseillé à la Communauté de Communes de supprimer la régie de la salle de sport de Thouarcé/Chavagnes pour laquelle les recettes sont recouvrées par l'émission de titres envoyés aux locataires.

Rapport des commissions

Commission Sociale

Madame MARTIN indique que la commission s'est réunie pour évoquer la synthèse des entretiens intervenue dans le cadre de l'étude impact bilan.

Sur le repérage des enjeux, parmi les forces, sont identifiés les services nouveaux à créer en fonction du rallongement de la durée de la vie, la Commission n'est pas certaine que le Centre Social doive avoir un rôle en la matière. Pour ce qui est du renouvellement du projet social en 2008, si les nouveaux accords potentiels correspondent à un conventionnement, la Communauté de Communes a déjà répondu non.

Sur la cohérence territoriale, Il est remarqué que certaines affirmations sont trop générales pour en percevoir son rapport avec le Centre Social : « le schéma idéal est multipolaire et non centralisateur ».

Sur le développement de la vie associative, il est précisé que le Centre Social n'est pas reconnu « fédérateur » sur la micro intercommunalité mais plutôt comme gestionnaire puisque ce sont les communes qui ont mis en place le projet.

Sur le partenariat institutionnel, les élus s'interrogent sur la récurrence du terme « schéma directeur ». Ils ne comprennent pas à quoi cela correspond puisque ni la Communauté de Communes, ni le Centre Social n'ont de schéma directeur. Cela correspond peut-être au schéma directeur des organismes d'Etat, mais les élus ont du mal à imaginer de nouvelles opportunités financières.

Sur le partenariat avec les collectivités territoriales, Sur les projets qui n'ont pas trouvé d'applications, il est précisé que la reconnaissance des deux halte-garderie avec le financement communautaire fait partie des succès de la commission sociale.

Sur le conventionnement, il est rappelé que la Communauté de Communes s'y est opposée.

Questions diverses

Renouvellement de la convention ATESAT

Monsieur PIRON indique qu'il faut renouveler la convention ATESAT pour 2008, pour un montant de 7296,40€.

Petit patrimoine : réfection du calvaire de Martigné Briand

Dans le cadre de la réfection du calvaire de Martigné Briand, la SARL FREMONDIERE propose un devis de 2406,74€TTC.

PIG

La SCI le Tamaris sollicite une subvention de 4939,02 € pour deux logements situés 40, rue de la Roche à Rablay sur Layon.

Syndicat Intercommunal de l'Aménagement de l'Aubance

La cotisation 2007 a été rejetée par le Trésor Public puisque aucune convention de substitution de la Communauté de Communes à Mozé sur Louët n'a été passée avec le SIABA. Dès lors, il convient d'en faire une.

Salle Intercommunale du Layon

Monsieur BODINEAU rappelle que le comité de pilotage se réunit le 28 janvier et l'objectif reste le respect de l'enveloppe financière initiale.

Syndicat Intercommunal du Bassin du Layon

Les élus sont inquiets de la cotisation 2008 compte tenu du fait que le moulin de Passavant sur Layon n'a toujours pas été vendu. Par ailleurs, Monsieur PIRON insiste sur la nécessité pour la Communauté de Communes d'être présent dans le futur Bureau.

Zone du Léard

Ateliers relais

Une annonce pour les ateliers relais va être diffusée auprès de la CCI, de la Chambre des Métiers et du Comité d'Expansion.

Aménagement de la zone du Léard

Une demande de subvention pour l'aménagement de la zone du Léard va être déposée auprès de la DDR et de la réserve parlementaire.

Zones d'activités économiques

Monsieur COCHARD s'inquiète de l'éventuelle concurrence entre les zones d'activités communales et la zone intercommunale du Léard compte tenu de la différence de prix (environ 8€ pour la zone de Chavagnes et 3.75€HT pour la zone du Léard).

Monsieur PIRON indique que la zone du Léard a vocation industrielle quand les zones communales ont vocation artisanale.

Par ailleurs, l'aménagement de la zone du Léard ne permettra probablement pas de maintenir le prix actuel.

Il est proposé que les futurs élus organisent une seconde Assemblée Générale en juin 2008.

Prochain conseil communautaire le 21 février 2008 à Thouarcé

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

RETIENT l'entreprise SOLUTECH ALU pour un montant de 24069.27€HT

APPROUVE la convention ATESTAT proposée par la DDE pour un montant de 7296.40€.

DECIDE de supprimer la régie de la salle de sports de Thouarcé

DECIDE de supprimer la régie de photocopies

AUTORISE la commune de Martigné-Briand à verser une participation, à la Communauté de communes, d'un montant de 610.24 € correspondant au coût résiduel.

AUTORISE le Président ou un vice Président à signer le devis de la SARL FREMONDIERE à hauteur de 2406.74€TTC.

DECIDE d'attribuer une subvention de 4939.02 € à la SCI les Tamaris pour ses deux logements situés 40, rue de la Roche à Rablay sur Layon.